

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente : Mme IRLES Marie-José

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 7 octobre 2024**

**Désignation d'un secrétaire de séance : JACQUET Benoit**

**1/ DECISION MODIFICATIVE N°3 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2024 - 35**

**Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	+ 90.00		
Publicité, publications, relations publiques	623	- 90.00		

**2/ OBJET : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025/2028 DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN 2024 - 36**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au contrat d'assurance statutaire 2025/2028 du Centre de Gestion de l'Ain.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

### Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

#### Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

#### Conditions : (garanties/franchises/taux)

#### Garanties IJ 100%

#### Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés CNRACL

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.50%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.75%	

#### Garanties IJ 90%

#### Collectivités employant jusqu'à 9 agents affiliés CNRACL

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.92%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.24%	

\*Cocher la proposition retenue

### Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

#### Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

#### Conditions : (garanties/franchises/taux)

#### Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %	

## Garanties IJ 90%

<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>	<b>TAUX</b>	<b>CHOIX*</b>
Tous les risques, avec une <b>franchise de 15 jours</b> par arrêt en maladie ordinaire	0.99 %	
Tous les risques, avec une <b>franchise de 30 jours</b> par arrêt en maladie ordinaire	0.90 %	

*\*Cocher la proposition retenue*

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **3/ PROJET DU SCOT ARRETE- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération en date du 18 juillet 2024, le conseil d'agglomération a arrêté le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haut-Bugey.

Les observations éventuelles sur ce dossier devront être transmises à HBA dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de HBA, soit jusqu'au 29 octobre 2024.

Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal, dans sa séance du 7 octobre 2024 n'avait émis aucune remarque.

Par délibération en date du 8 octobre 2024, le conseil d'agglomération a de nouveau arrêté le projet de révision du SCOT Haut-Bugey, abrogeant ainsi la délibération en date du 18 juillet 2024.

En effet, deux principaux ajustements ont été apportés au dossier initial :

- Mise en cohérence de la trajectoire foncière du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : 183 ha remplacés par 217 ha (p.4 du PAS)
- Déclinaison des objectifs d'offre de nouveaux logements et de consommation foncière par secteur géographique (p.35 et 52 du DOO).

Ces ajustements ne changent pas les orientations fondamentales du projet mais nécessitent de reconsulter les Personnes Publiques Associées. Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ces modifications.

Après discussions, le conseil municipal n'émet aucune remarque au sujet du projet du SCOT arrêté.

### **4/ BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PLUiH DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION**

Par délibération en date du 8 octobre 2024, Haut-Bugey Agglomération a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat (PLUiH).

Les observations éventuelles sur ce dossier devront être transmises à HBA dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de HBA, soit jusqu'au 17 janvier 2025.

Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après discussions, le conseil municipal n'émet aucune remarque au sujet du bilan de concertation et de l'arrêt du PLUiH de Haut-Bugey Agglomération.

### **5/ RAPPORT D'ACTIVITE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION – ANNEE 2023**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2023 de Haut-Bugey Agglomération en séance publique.

Après discussions, le conseil municipal n'émet aucune remarque concernant le rapport d'activité 2023 de Haut-Bugey Agglomération.

## 6/ REMBOURSEMENT A UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Isabelle ALVAREZ s'est rendue à Saint-Genis-Pouilly pour y suivre une formation les 17 et 18 octobre 2024.

Pour éviter de faire la route le 17 octobre au soir et le 18 octobre au matin, elle a pris une chambre à l'hôtel Kyriad Genève, à Saint-Genis-Pouilly et a avancé le prix de la nuitée.

Monsieur Le maire propose de rembourser la somme payée par Madame Isabelle ALVAREZ, soit 51.46 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**ACCEPTE** le remboursement de 51.46 euros, payés par Madame Isabelle ALVAREZ.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

### 7-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

Un point sur le budget a été fait.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 24 H0014	LACREPINIÈRE Cindy	Mise en place de 2 portails le long de la RD et installation d'un grillage rigide le tour de la propriété	17/09/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0019	MIDON Marine	Modification d'un muret avec ajout de 2 poteaux	28/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0022	REPV SARL (HARRY CLAUDE)	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	23/08/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0025	RETY Pascal	Remplacement d'une marquise en béton par une marquise en bois et tuiles	22/10/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

- Locations : plusieurs réservations ont été émises pour cette fin d'année et le premier semestre 2025.
- Contrat location : ajout dans la liste de vérification : détecteurs de fumée – interdiction de les démonter.
- Fleurissement : plantes des jardinières de Napt installées dans le mur du cimetière, désherbage et taille des arbustes des massifs ; les gelées arrivent-> autres jardinières à rentrer.
- Décorations de Noël : début de la fabrication des sujets et décors (sapin, gnomes, candy canes, bougies...), suite du bricolage le 1er décembre, avec installation dans les hameaux dans la foulée !

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Le 1er conseil d'école a eu lieu le 17 octobre 2024.

- Election des parents délégués : Marion Pollien et Emmanuelle Perron
- Effectifs : 34 élèves au total, soit 5 PS, 10 MS, 4 GS, 2 CP, 4 CE1, 4 CE2, 4 CM1, 1 CM2 : Répartis sur 2 classes mais les CP sont dans la classe des Grands tous les matins, soit 5 niveaux d'enseignement
- Equipe enseignante :  
Classe des Petits + Direction : Jehanne Sophie Gros, qui a prolongé son congé maternité et devrait revenir après Noël, à temps partiel.  
Madame Laura Cortinovis assure tous les lundis, pour toute l'année.  
Classe des Grands : Aurore Guillon, qui assure la direction en intérim  
1 AESH les lundis et jeudis matin
- Sécurité : Test alarme incendie, et exercice de confinement réalisés : OK
- Participation de la commune pour 2025 : Idem années précédentes :
  - 85 euros/enfant
  - 500 euros en fonctionnement
  - 1000 euros en investissement
- COOP Scolaire : Changement de banque en cours pour limiter les frais bancaires - 3000 euros par l'APE
- Projet des classes :  
La mer et les océans (Vendée Globe) — Voir pour proposer contact avec SR3A pour découverte du marais.  
Intervenante en musique sur la moitié de l'année, 2h/semaine — Spectacle pour les parents prévu le 17 décembre 2024  
Piscine : du 11 Mars au 3 Juin de la GS au CM2
- Concours Kangourou des maths comme chaque année, le 20 mars 2025.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE

Six personnes se sont inscrites pour les nouvelles coupes d'affouage.

Elles seront pour une partie à Napt sous la ferme (reste 1 ou 2 coupes) ;

et le reste à Sonthonnax en Linouse.

L'ONF va commencer le marquage dans les 2 à 3 semaines.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

Le local de la salle polyvalente est pratiquement terminé ; reste à faire le crépi extérieur, au printemps.

Les travaux de rénovation du petit gîte à Napt sont en cours.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

Le devis pour la réparation de la pompe à huile du tractopelle s'élève à 3637.43 euros. Il faut prévoir son transport par porte char, jusqu'à Maillat, car il y a un risque de casse.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

RAS

### **7-1 Point de regroupement des poubelles dans chaque village**

Une réunion doit être organisée avec les élus de chaque village, afin de déterminer les points de regroupement des poubelles jaunes et rouges.

Les habitants de Napt vont recevoir de poubelles individuelles et les poubelles collectives vont être enlevées.

### **7-2 Date des vœux de la municipalité**

La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 19h00.

### **7-3 Cadeaux des aînés**

A prévoir

### **Séance levée à 21h50**

## **APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JANVIER 2025**